

Pour nous, nous exprimons le vœu, en notre nom et au nom du clergé et des fidèles, qu'on ne nous prive point plus longtemps du spectacle édifiant et fortifiant des merveilles que la bonté de Dieu ne cesse d'opérer par sa Servante.

Et puisque je touche à ces merveilles, je donnerai ici, sur certaines guérisons obtenues par l'intercession de la Mère Marie-Madeleine, l'appréciation de plusieurs médecins, et de médecins dont le nom fait autorité : des médecins de second ordre n'oseraient point rendre à la vérité un hommage aussi sincère. J'ai eu un jour entre les mains le texte *officiel* et *authentique* des certificats ; je cite les notes que j'ai prises alors.

*1er Certificat.* — La guérison a été instantanée, parfaite, et elle s'est maintenue depuis. Je dois ajouter que je ne l'attribue nullement aux médicaments que j'ai prescrits.

*2e Certificat.* — La guérison a eu lieu contre toute espérance et d'une manière instantanée et parfaite. Selon moi, la médecine ne peut expliquer cette guérison persévérante.

*3e Certificat.* — J'apprends avec autant de satisfaction que de surprise la guérison inopinée de Sr Urbain sur la tombe de la Mère fondatrice de votre Ordre. Un médecin ne peut considérer ce fait que comme surnaturel et miraculeux. Cette guérison vient de me prouver une fois de plus qu'il est des mystères inexplicables pour la science.

*4e Certificat.* — La maladie a résisté à tous les efforts et aux médicaments les plus actifs. Or, la guérison a été radicale et subite. Toutes les fonctions se font à merveille. C'est là une cure miraculeuse due certainement à l'intercession de votre sainte et vénérée fondatrice, qui a déjà donné à votre Œuvre tant de preuves de son amour et de sa puissance.

*5e Certificat.* — Cette guérison est étrangère à mon traitement ; elle s'est produite avec une instantanéité qui tient du prodige. Tout phénomène maladif ayant cessé, je la regarde comme définitive.

*6e Certificat.* — La guérison obtenue, à la fin d'une neuvaine de prières faites à la Sœur Marie-Madeleine, d'une manière instantanée, est inexplicable. Pour moi, le fait dont j'ai été témoin ne peut être attribué qu'à l'intercession de votre fondatrice.

Ces différents certificats pourraient-ils être plus clairs ? Comment ne point donner, après cela, le récit complet des faits ?

En terminant, j'ajoute, pour l'avoir appris d'une bouche auto-